



GRILLE D'ANALYSE

Projets de construction,
reconstruction et élargissement
d'infrastructures routières

Septembre 2001

Note au lecteur

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en juin 1992, les gouvernements participants ont jeté les bases d'un nouveau partenariat mondial. Ils ont adopté 27 principes directeurs ainsi qu'un plan d'action ambitieux, appelé Action 21, qui propose les actions qui doivent être posées pour atteindre un développement durable. Les trois objectifs fondamentaux de ce concept visent à « maintenir l'intégrité de l'environnement et l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes, améliorer l'équité sociale et améliorer l'efficacité économique¹ ».

Le gouvernement du Québec a fait siens les engagements de Rio en assurant la mise en œuvre d'Action 21 sur son territoire et en s'engageant à intégrer dans ses activités les impératifs du développement durable.

Tel qu'il est précisé dans son plan stratégique 2001-2003, le BAPE doit être un instrument du développement durable au Québec. Ainsi, il doit s'assurer de la participation active des citoyens et citoyennes, ses rapports doivent être le reflet de l'ensemble de leurs préoccupations, son analyse doit prendre assise sur les principes mêmes du développement durable et ses commissions doivent transmettre au ministre de l'Environnement des avis clairs facilitant la prise de décision.

1. www.menv.gouv.qc.ca/programmes/dev_dur/principe.htm

Recherche, rédaction et diffusion : Direction de l'expertise environnementale et des communications

Édition : Service des ressources financières, informationnelles et matérielles

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Téléphone : (418) 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732

Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Avant-propos et mise en garde

La collection « Grille d'analyse » est un outil qui aide à cerner les principaux enjeux d'un projet soumis à l'examen public du BAPE et qui facilite la préparation du questionnement adressé au promoteur et aux personnes-ressources lors de la consultation publique. Ces publications témoignent du souci de transparence du BAPE et de son engagement à favoriser la participation lors des séances publiques.

Le contenu de la grille d'analyse consacrée aux projets de construction, reconstruction et élargissement d'infrastructures routières s'inspire des principes du développement durable et de l'expérience des analystes du BAPE.

Cette grille est non exhaustive et se doit d'être évolutive. Elle ne lie aucunement les commissions du BAPE qui ont pleine autonomie dans la conduite de leurs travaux d'enquête et d'audience publique.

TABLE DES MATIÈRES

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
1 LA JUSTIFICATION DU PROJET	7
1.1 JUSTIFICATION TECHNIQUE DU PROJET	7
1.2 JUSTIFICATION LIÉE À LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET AUX ENJEUX GLOBAUX	7
1.3 JUSTIFICATION ÉCONOMIQUE DU PROJET	7
2 LES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET	8
2.1 CONSTRUCTION DE LA ROUTE ET DES OUVRAGES	8
2.2 EMPRISE NÉCESSAIRE POUR LA ROUTE	8
3 LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS	8
3.1 VARIANTES DE RÉALISATION	8
3.2 ÉVALUATION DES IMPACTS	9
3.3 CONSULTATION EFFECTUÉE PAR LE PROMOTEUR	9
4 LES IMPACTS ASSOCIÉS À L'IMPLANTATION ET À LA PRÉSENCE DE L'INFRASTRUCTURE ROUTIÈRE, INCLUANT L'ENTRETIEN	9
4.1 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DES SOLS, DES EAUX DE SURFACE ET SOUTERRAINES	9
4.2 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE L'ATMOSPHÈRE	9
4.3 IMPACTS SUR LA FLORE, LA FAUNE ET LEURS HABITATS	9
4.4 IMPACTS SUR LA QUALITÉ DE VIE ET LA SANTÉ DES POPULATIONS HUMAINES AVOISINANTES	10
4.5 IMPACTS ET RETOMBÉES ÉCONOMIQUES	10
4.6 IMPACTS SUR L'UTILISATION DU TERRITOIRE	10
4.7 IMPACTS SUR LE PAYSAGE	11
4.8 IMPACTS SUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL	11
4.9 IMPACTS SUR DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES	11
5 LA SURVEILLANCE ET LE SUIVI	11
5.1 SURVEILLANCE ET SUIVI PENDANT LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION	11
5.2 MESURES D'URGENCE.....	11

Le développement durable

Les principaux éléments qui structurent l'analyse d'un projet de construction, reconstruction ou élargissement d'infrastructures routières s'inspirent des principes du développement durable.

Thèmes et sous-thèmes

1 La justification du projet

1.1 Justification technique du projet

- 1.1.1 État de situation du réseau (débit, niveau de service, état structural, etc.)
- 1.1.2 Prévisions d'augmentation de circulation
- 1.1.3 Conditions de sécurité actuelles et objectifs à atteindre
- 1.1.4 Pertinence et nécessité de procéder à des travaux
- 1.1.5 Examen d'autres options menant au choix du projet (multimodalité, etc.)

1.2 Justification liée à la planification du territoire et aux enjeux globaux

- 1.2.1 Inscription dans un plan de transport régional ou urbain (voies réservées, stationnements incitatifs, etc.)
- 1.2.2 Intégration au schéma de la MRC et au plan d'urbanisme de la municipalité
- 1.2.3 Inscription du projet dans les politiques et les orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire et de développement du transport
- 1.2.4 Respect des engagements du Québec et du Canada en regard des différents accords internationaux (Rio, Kyoto, retombées acides, etc.)

1.3 Justification économique du projet

- 1.3.1 Lien entre les pôles économiques régionaux et les agglomérations urbaines
- 1.3.2 Incidence sur le développement économique (développement urbain, activités économiques locales, tourisme, industrie, agriculture, etc.)
- 1.3.3 Facteur de localisation pour les entreprises
- 1.3.4 Coût et rentabilité du projet

2 Les caractéristiques techniques du projet

2.1 Construction de la route et des ouvrages

- 2.1.1 Type de route et critères de design
- 2.1.2 Construction d'échangeurs
- 2.1.3 Construction de ponts, de viaducs, de ponceaux, etc.
- 2.1.4 Construction de voies de desserte
- 2.1.5 Destruction d'ouvrages existants
- 2.1.6 Autres éléments : trottoirs, piste cyclable, parcs de stationnement incitatifs, écrans acoustiques, passage à niveau de voies ferrées, constitution de zones tampons
- 2.1.7 Déblais, remblais (volume, provenance, disposition, etc.)
- 2.1.8 Modalités d'entretien de la route
- 2.1.9 Mesures de conception pour limiter les impacts sur l'environnement (utilisation de matériaux recyclés, etc.)
- 2.1.10 Coût de construction
- 2.1.11 Calendrier de réalisation

2.2 Emprise nécessaire pour la route

- 2.2.1 Affectation du sol
- 2.2.2 Largeur de l'emprise
- 2.2.3 Modalités d'acquisition de l'emprise
- 2.2.4 Préparation de l'emprise (déboisement, etc.)
- 2.2.5 Ouvrages liés à l'entretien (drainage, etc.)
- 2.2.6 Aménagement paysager
- 2.2.7 Mesures prises pour limiter les impacts sur l'environnement (aménagement écologique des fossés, etc.)
- 2.2.8 Coût d'acquisition

3 La méthode d'évaluation des impacts

3.1 Variantes de réalisation

- 3.1.1 Description des variantes
- 3.1.2 Critères de sélection

3.2 Évaluation des impacts

- 3.2.1 Situation actuelle des milieux naturel et humain de la zone d'étude (faune, flore, eau, air, sol, archéologie, paysage, bruit, etc.)
- 3.2.2 Méthode générale d'évaluation des impacts
- 3.2.3 Détermination et analyse de l'importance d'un impact
- 3.2.4 Outils de contrôle proposés
- 3.2.5 Impacts cumulatifs (portée spatiale et temporelle et composantes étudiées)

3.3 Consultation effectuée par le promoteur

- 3.3.1 Modalités et outils de consultation
- 3.3.2 Populations ciblées
- 3.3.3 Modifications proposées et étudiées
- 3.3.4 Ententes avec le milieu



4 Les impacts associés à l'implantation et à la présence de l'infrastructure routière, incluant l'entretien

4.1 Impacts sur la qualité des sols, des eaux de surface et souterraines

- 4.1.1 Érosion, stabilité du sol
- 4.1.2 Cours d'eau traversés ou longés (qualité et usages)
- 4.1.3 Milieux humides
- 4.1.4 Nappes d'eau souterraines (sensibilité et usages)
- 4.1.5 Drainage et mesures de protection
- 4.1.6 Risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines (contamination par des produits de déglacage ou à la suite de déversement)
- 4.1.7 Mesures d'atténuation et de compensation

4.2 Impacts sur la qualité de l'atmosphère

- 4.2.1 Émissions des véhicules routiers (émissions de gaz et de poussières, etc.)
- 4.2.2 Contribution à l'augmentation des gaz à effet de serre
- 4.2.3 Mesures d'atténuation et de compensation

4.3 Impacts sur la flore, la faune et leurs habitats

- 4.3.1 Flore
- 4.3.2 Faune terrestre

- 4.3.3 Faune aquatique
- 4.3.4 Présence d'espèces désignées menacées, vulnérables ou susceptibles de l'être
- 4.3.5 Habitats fauniques
- 4.3.6 Route migratoire
- 4.3.7 Mesures d'atténuation et de compensation

4.4 Impacts sur la qualité de vie et la santé des populations humaines avoisinantes

- 4.4.1 Ambiance sonore
- 4.4.2 Niveau de sécurité
- 4.4.3 Qualité de l'air
- 4.4.4 Alimentation en eau potable
- 4.4.5 Déplacement de résidences, expropriation
- 4.4.6 Niveau de luminosité nocturne
- 4.4.7 Transport de matières dangereuses
- 4.4.8 Éléments sensibles (présence d'écoles, de parcs, de résidences pour personnes âgées, etc.)
- 4.4.9 Mesures d'atténuation et de compensation

4.5 Impacts et retombées économiques

- 4.5.1 Emplois pendant la construction
- 4.5.2 Développement d'autres projets
- 4.5.3 Consolidation ou non des commerces locaux situés sur le réseau existant
- 4.5.4 Valeur des propriétés (taxation municipale, rôle d'évaluation, valeur marchande)
- 4.5.5 Mesures d'atténuation et de compensation

4.6 Impacts sur l'utilisation du territoire

- 4.6.1 Territoire et exploitations agricoles
- 4.6.2 Superficies boisées
- 4.6.3 Zones résidentielles
- 4.6.4 Étalement urbain (multimodalité, privilège aux transports en commun, voies réservées, etc.)
- 4.6.5 Présence d'institutions (écoles, hôpital, etc.)
- 4.6.6 Espaces récréotouristiques (sentiers pédestres, pistes cyclables, etc.)
- 4.6.7 Aires d'extraction

4.6.8 Mesures d'atténuation et de compensation

4.7 Impacts sur le paysage

4.7.1 Modification du champ visuel

4.7.2 Intégration au paysage

4.7.3 Mesures d'atténuation et de compensation

4.8 Impacts sur le patrimoine naturel et culturel

4.8.1 Zones de potentiel archéologique

4.8.2 Patrimoine bâti

4.8.3 Patrimoine naturel

4.8.4 Mesures d'atténuation et de compensation

4.9 Impacts sur des communautés autochtones

4.9.1 Communautés touchées

4.9.2 Ententes existantes ou projetées

4.9.3 Mesures d'atténuation et de compensation

5 La surveillance et le suivi

5.1 Surveillance et suivi pendant la construction et l'exploitation

5.1.1 Objets de surveillance

5.1.2 Modalités de réalisation

5.1.3 Information et participation du public

5.2 Mesures d'urgence

5.2.1 Mesures de sécurité

5.2.2 Matières dangereuses transportées

5.2.3 Plan de mesures d'urgence

Notes
